



académie d'aix-marseille

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/13-603-798 du 01/07/2013

SECOND EMPLOI DE PROVISEUR VIE SCOLAIRE DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction s/c de Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements 04-05-13-84

Dossier suivi par : Mme CAMPION, chef du bureau de l'encadrement - Tel. : 04 42 91 74 37 - Fax. : 04 42 91 70 06 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

- 1) En prévision de la création d'un second emploi de proviseur vie scolaire à compter de la rentrée scolaire 2013, un appel à candidature est lancé auprès des personnels de direction de l'académie, qui sont invités à prendre connaissance de la fiche de poste ci-jointe.
- 2) Cet emploi, localisé au rectorat, est ouvert à tous les personnels de direction de l'académie d'Aix-Marseille, par voie d'affectation rectorale à compter du 1^{er} septembre 2013.
Caractéristiques financières du poste : poste non logé, bonification indiciaire de 130 points, nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 40 points, régime indemnitaire IFTS.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- Monsieur Didier LACROIX, secrétaire général de l'académie, tel : 04.42.91.71.21
- Monsieur Vincent VALERY, directeur de cabinet du recteur, tel : 04.42.91.71.04

- 3) Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) doivent être envoyées directement par courrier électronique à l'adresse ce.sg@ac-aix-marseille.fr, copie à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis. Un exemplaire doit être envoyé parallèlement par la voie hiérarchique à l'adresse postale : rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, secrétariat général, place Lucien Paye, 13 621 Aix-en-Provence cedex 1.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**VACANCE D'EMPLOI
PROVISEUR VIE SCOLAIRE**

Fiche de poste

ACADEMIE	Aix-Marseille
AFFECTATION	Rectorat
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT	Recteur
TYPE D'EMPLOI	Personnel de direction
NATURE DU POSTE	Proviseur vie scolaire, conseiller auprès du recteur pour les questions relatives à l'action éducative, au fonctionnement des établissements, au suivi des bassins de l'académie et aux relations avec les personnels de direction ; Il est responsable du service vie scolaire du rectorat.
COMPETENCES PARTICULIERES	Le proviseur vie scolaire doit être un professionnel reconnu ayant une solide expérience de personnel de direction et une connaissance fine du système éducatif et de son fonctionnement. Sa fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu des responsabilités et une grande disponibilité.
MISSIONS	<p>Son action s'exerce notamment dans les directions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information du recteur sur le fonctionnement des établissements (analyse du fonctionnement, suivi des actions, aide au diagnostic...) en liaison avec les inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire; - Coordination, au bénéfice des établissements, de l'action des différents services en vue de lui donner un maximum de cohérence ; - Réalisation de diverses tâches administratives : Contrôle de légalité des actes administratifs des Lycées, A.E.C.E.P., Ecole ouverte, Conseils de disciplines et appels, contentieux parents d'élèves, aumôneries, divers concours, etc... - Suivi académique des bassins de formation - Animation de la vie lycéenne (avec l'aide d'un délégué académique à la vie lycéenne) : D.A.V.L. - Aide aux établissements en situation de crise et conseil en matière de gestion des publics difficiles ;
	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la formation initiale et continue des personnels de direction ; - Relais au niveau académique avec les collectivités territoriales et en particulier le conseil régional sur le domaine des actions éducatives.